

Bulletin d'adhésion à l'association

« Les enfants de Joudreville »

Conformément aux statuts de l'Association, est membre celui qui a versé sa cotisation annuelle dont le montant a été fixé lors de l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2019 à 5 € par personne.

Nb: la cotisation prend effet à compter de l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2019, jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2020 qui aura lieu le 23 mai 2020.

1. Je règle la cotisation annuelle pour :

	Personne n°1	Personne n°2
Nom de naissance		
Nom d'usage (ou d'époux)		
Prénom		
Adresse email		
Adresse postale		
Code postal et commune		
Pays		

- Montant à payer : Nombre de personnes : x 5€ =€

2. Règlement : (cocher le mode choisi)

- en espèces
- par chèque libellé à l'ordre de l'association «les enfants de Joudreville»

Fait le : à

Je m'engage à respecter les statuts, le règlement intérieur de l'Association et toutes les obligations qui incombent aux membres.

Signature

Ce bulletin avec votre règlement sont à adresser ou à remettre au trésorier:

Georges CROCIATI
21F, rue Victor Hugo
54490 JOUDREVILLE
Email: joudreville1@orange.fr